



ZAC DE LA DOLOMEDE

MOULT-CHICHEBOVILLE

SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DU PULIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Date édition : 29/09/2025

Sommaire

Préambule	3
Contexte	3
Concertation préalable au titre du code de l'urbanisme	3
Evaluation environnementale et avis de la MRAe de Normandie.....	4
I – Organisation de la participation du public par voie électronique.....	4
I.1 – Décision du président de la communauté de commune et modalité de la participation du public par voie électronique	4
I.2 – Organisation de la publicité préalable.....	5
I.3 – Mise à disposition du dossier	6
III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION.....	10
III.1 Bilan quantitatif.....	10
IV – MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHÈSE.....	11

Préambule

Contexte

La création, l'aménagement et la gestion des zone d'activités économiques, artisanales, [...] au titre de la Loi de NoTRE est la compétence de la Communauté de communes de Val ès dunes.

Au titre de cette compétence, la Communauté de commune a missionné Normandie Aménagement via un mandat d'études pour réaliser les études préalables sur le secteur de la zone d'activité situé à Moulton-Chicheboville et plus particulièrement sur la parcelle ZB 169 propriété de la communauté de commune de Val ès dunes. Ces études ont pour ambition à termes la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

A l'issue des premières études le projet d'aménagement de la ZAC de la Dolomède a pour objectifs de :

- Créer une offre de terrain à court et moyen terme à destination des activités économiques et des services publics dans le respect de la non mise en concurrence avec les centres-bourgs comme adopté par le PADD du PLUi,
- Proposer une offre de terrain diversifiée et adaptée pour les entreprises,
- Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités,
- Limiter l'artificialisation des sols en mobilisant du foncier en dent creuse et déjà maîtriser par la collectivité,
- Faciliter sur le long terme le parcours résidentiel des entreprises
- Intégrer des actions environnementaux soutenus par l'EPCI (Plan Climat Air Energie Territoire...),

Concertation préalable au titre du code de l'urbanisme

Par délibération en date du 25 avril 2024, le bureau communautaire a décidé d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable relative à la création d'une ZAC sur la commune de Moulton-Chicheboville.

Cette concertation publique s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet, du 1^{er} octobre 2024 au 29 novembre 2024.

Par délibération en date du 23 janvier 2025, le bureau communautaire a approuvé le rapport tirant le bilan de cette concertation.

Evaluation environnementale et avis de la MRAe de Normandie

Après une demande de procédure de cas par cas au titre du code de l'environnement, le projet a fait l'objet d'un arrêté du préfet de région, imposant la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement.

En application des articles L.123-19 et du L.123-2 du code de l'environnement, le projet de ZAC de la Dolomède fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), après avoir élaboré l'étude d'impact du projet et que l'autorité environnementale ait rendu son avis délibéré sur l'étude d'impact du 6 mars 2025.

I – Organisation de la participation du public par voie électronique

I.1 – Décision du président de la communauté de commune et modalité de la participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à disposition du public, pour une durée minimum de trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

L'avis de la communauté de commune de Valès dunes précisant l'organisation de la participation du public par voie électronique définit la durée de participation **du jeudi 10 juillet au dimanche 31 août 2025** soit une durée de 53 jours (C.f. Annexe 1).

L'avis précise que le dossier de consultation est disponible sur le site de la communauté de communes : <https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomede/>

Le dossier est consultable sur place au sein du siège de la communauté de communes de Valès dunes, situé 1 rue Guéritot – 14370 Argences.

Cet avis a été publié au sein de 2 journaux locaux diffusés dans le département.

Durant la période de participation du public par voie électronique, les éléments ci-dessous sont mis à disposition du public :

- Etude d'impact
- Avis de l'autorité environnementale (MRAE) du département du Calvados et de la commune de Moulton-Chicheboville
- Le bilan de concertation préalable approuvé

- Le présent avis d'information portant sur la PPVE
- La notice PPVE
- Le projet de dossier de création de ZAC
- Le mémoire en réponse de la collectivité
- Etude faune et flore
- Evaluation Natura 2000
- Note sur les effets cumulés
- Planning
- Avis d'information portant sur la PPVE
- Délibération d'approbation de concertation préalable
- Cerfa cas par cas
- Décision de l'autorité prise après examen du cas par cas

Durant toute la période de mise à disposition, la possibilité pour le public de formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Sur le registre dématérialisé, prévu à cette effet, disponible à l'adresse suivante : zacdolomede@valesdunes.fr
- Sur registre papier disponible au siège de la Communauté de commune de Val ès dunes.

A l'issue de la PPVE, un bilan tenant compte des observations et propositions du public sera réalisé et présenté sur le site de Val ès dunes puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de Val ès dunes.

I.2 – Organisation de la publicité préalable

Un avis a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de commune de Val ès dunes, et publié dans deux journaux locaux (cf. annexe 2 et 3). De même, l'avis (en annexe 4) a été affiché en au siège de la communauté de commune (cf. photos ci-dessous).

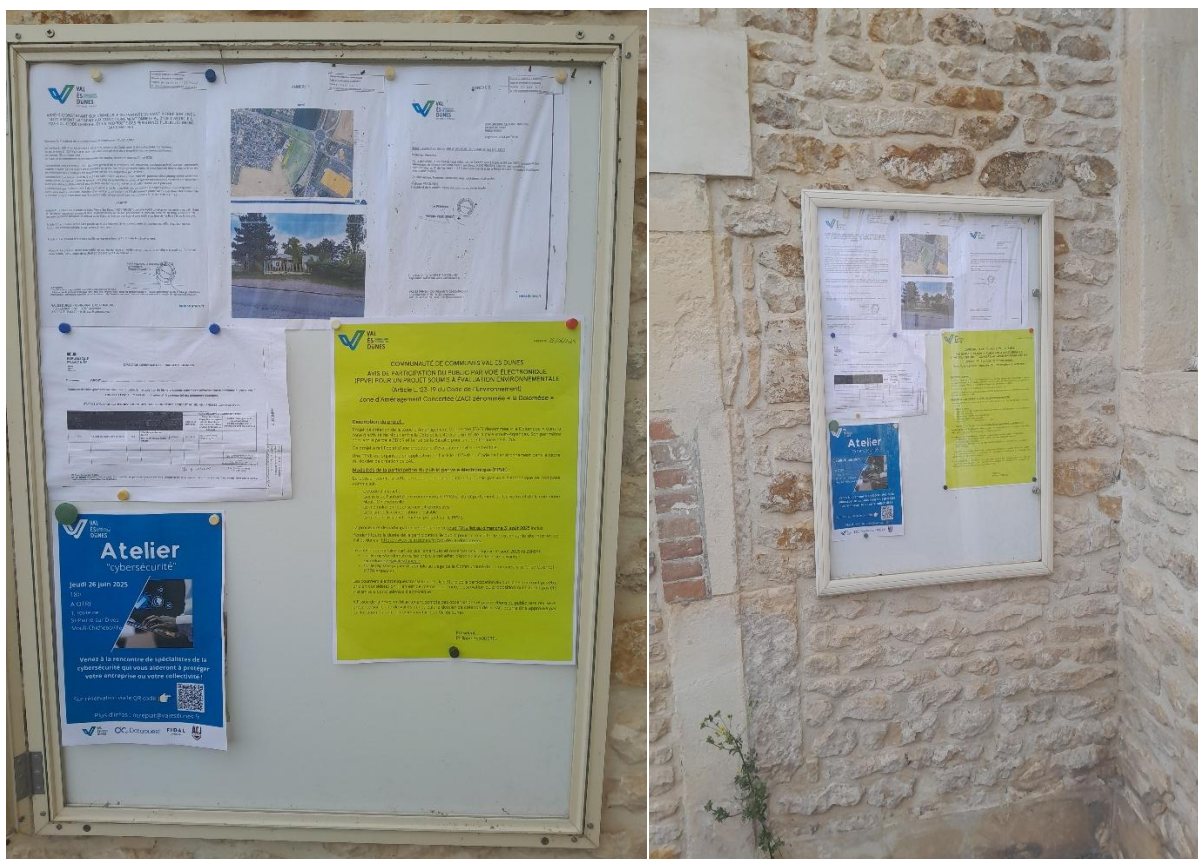


Photo de l'affichage de la publicité préalable au siège communautaire

I.3 – Mise à disposition du dossier

Conformément aux modalités susmentionnées, un dossier a été mise à disposition du public :

- sur le site internet de la communauté de commune dans la rubrique « ZAC DE LA DOLOMEDE » : <https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomedede/#PPVE>
- en version papier au siège de la communauté urbaine aux horaires habituels d'ouverture du public



Photo de l'espace dédié à la mise à disposition du dossier au siège de Val des dunes

ZAC de la Dolomède - CDC - Val
imprime écran - Recherche Google
https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomede/

**VAL
ÈS
DUNES**
COMMUNAUTÉ
D'INTERCOMMUNALITÉS

Présentation Quotidien Environnement Tri des déchets (OTRI) Loisirs Développement économique Aménagement Offres d'emploi

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

Préambule

Le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « la Dolomède » dans la zone d'activité de Moulton entre la D613 et la D40 à proximité de la gare Moulton-Argences a fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale.

Une PPVE est organisée en application de l'article L123-19 du Code de l'environnement dans le cadre du dossier de création de ZAC.

Procédure ouverte du **jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus**.

Les modalités

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra consulter le dossier sur le site internet de Val ès dunes :
<https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomede/>

Le public pourra faire part de ses remarques et observations jusqu'au 31 août 2025 (à 23h59) :

- sur le registre dématérialisé prévu à cet effet, disponible à l'adresse suivante : zacdolomede@valesdunes.fr ;
- sur le registre papier disponible au siège de la Communauté de communes, sise **1, rue Guérillot – 14370 Argences** ;

Les courriers électroniques transmis après la clôture de la participation du public ne pourront pas être pris en considération. Il en est de même pour toute observation ou proposition qui n'aurait pas été transmise à cette adresse électronique.

A l'issue de la PPVE, un bilan tenant compte des observations et propositions du public sera réalisé et présenté sur le site de Val ès dunes puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de Val ès dunes.

Dossier de création de la ZAC de la Dolomède

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique se compose comme suit :

- Notice PPVE
- Dossier de création

ZAC de la Dolomède - CDC - Val
imprime écran - Recherche Google
https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomede/

**VAL
ÈS
DUNES**
COMMUNAUTÉ
D'INTERCOMMUNALITÉS

Présentation Quotidien Environnement Tri des déchets (OTRI) Loisirs Développement économique Aménagement Offres d'emploi

A l'issue de la PPVE, un bilan tenant compte des observations et propositions du public sera réalisé et présenté sur le site de Val ès dunes puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de Val ès dunes.

Dossier de création de la ZAC de la Dolomède

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique se compose comme suit :

- Notice PPVE
- Dossier de création
- L'étude d'impact
- Les avis du département du Calvados, de la commune Moulton-Chicheboville et de Caen Normandie Métropole, Extrait du Registre des Délibérations
- Avis délibéré de l'autorité environnementale MRAe

Mémoire en réponse :

- Notification ZAC MRAe
- Le mémoire en réponse aux différents avis
- Etude FFZH
- Évaluation Natura 2000
- Effets cumulés
- Planning Moulton-Chicheboville

Les Autres pièces

- L'avis d'information portant sur la PPVE
- Délibération d'approbation de concertation préalable
- Le bilan de la concertation préalable
- CERFA Cas par cas
- Décision de l'autorité prise après examen du cas par cas

Captures d'écran de la mise à disposition du dossier sur le site internet de Val ès dunes

<u>Document</u>	<u>Présent</u>
Décision de l'autorité prise après examen cas par cas	X
CERFA cas par cas signé	X
Etude d'impact	
Etude d'impact 2024.12.21	X
Dossier de création de ZAC provisoire	X
Rapport de concertation ZAC	X
Délibération approuvant le rapport de concertation	X
Avis de la MRAE sur projet création ZAC DOLOMEDE	X
Avis des collectivités intéressées	
Avis du Conseil Départemental 14	X
Avis de la commune de Moulton-Chicheboville	X
Avis de Caen Métropole	X
Réponses	
Mémoire en réponse de la collectivité	X
Etude faune et flore	X
Planning travaux	X

Sommaire des documents mis à disposition

REGISTRE DE RECUEIL D'OBSERVATIONS

Objet du recueil : récupérer les observations de la population, des associations et des personnes concernées par la création de la nouvelle ZAC de la Dolomède à Moulit.

Ouverture 10 juillet 2025 Fermeture 31 août 2025

Le Président

Philippe PESQUEREL

Le Président

Philippe PESQUEREL

Délibération du mandat d'étude pour la mise en place d'un dossier de création de ZAC

Délibération n°2023/B5 publié le 13/06/2023

Durée de la concertation :

Du jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 31 août 2025

Siège du registre : siège de la communauté de communes de Valès dunes
1 rue Guéritot - 14370 ARGENCES

Registre de recueil d'observations

Comportant feuillets non mobiles.

Registre de recueil des observations clôturé au 31 août 2025

III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

III.1 Bilan quantitatif

La synthèse des observations et des propositions du public est la suivante :

Sur la participation :

- Messages électroniques sur l'adresse zacdolomede@valesdunes.fr : **0 courriel**
- Observations et propositions inscrites sur le registre à disposition au siège de la communauté de commune : **0 observations**

IV – MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHÈSE

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

Comme prévu dans les modalités mentionnées en I.1, la présente synthèse sera rendue publique pendant 3 mois, et au plus tard à la date de la publication de la délibération communautaire d'approbation de la ZAC, par voie électronique sur le site internet de Valès dunes dans la rubrique « ZAC de la DOLOMEDE ».

V – Annexes

Annexe 1 : Publication d'un avis de participation du public par voie électronique dans Ouest France

Annexe 2 : Publication d'un avis de participation du public par voie électronique dans Actu

Annexe 3 : Avis de participation du public par voie électronique affiché